DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**22/09/2023**	**L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt huit septembre, à 19h** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET.

Absent : Valérie DION, Kévin ROSIER, Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE)

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 31-2023 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DES LANDES

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention suivante

Organisme	Montant 2023
Chasseurs des Landes Saint Martin	300,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'organisme listé dans le tableau ci-dessus, le montant de la subvention accordée pour 2023
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement de ladite subvention sont inscrits au budget primitif 2023.

RF
Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/10/2023
037-213700826-20230928-DCM_31_2023-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE

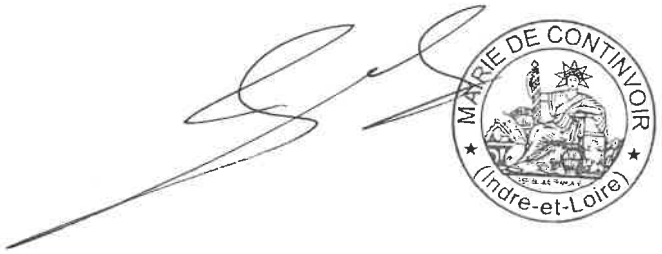

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/10/2023 037-213700826-20230928-DCM_31_2023-DE